DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

CCAS de MONTPEYROUX

Accusé de réception en préfecture
034-213401730-20260421-02_2026_04_14-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du **21 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Étaient présentes : Mmes CURTAN Pauline, CAMBON Cindy, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, , BOUHELIER Hélène, RABAUD Sandra, VAURS Jacqueline, VIDAL Marie-Cécile.

Absente : SALZE Angélique

Était excusée : LEBOEUF Anaïs

Ont donné procuration : LEBOEUF Anaïs donne pouvoir à BOUHELIER Hélène

Date de la convocation : 17/04/2026
Secrétaire de séance :

En exercice	7
Présentes	6
Votantes	7
Pour	5
Contre	
Abstention	2

❖ ***Délibération n° 02/20260421-CCAS***
***Objet* : Approbation du compte financier unique 2025**

Madame la Présidente sort de la salle durant la délibération et le vote.

Le conseil d'administration sous la Présidence de Madame CAMBON Cindy, délibère sur le compte financier unique dressé par madame Pauline CURTAN, Maire,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le "compte financier unique" se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents". Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente Cindy CAMBON s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

1 - Lui donne acte de la présentation du compte financier unique – CFU – lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :
Dépenses : 901,69 €
Recettes : 3 000,00 € Excédent de clôture : 2 098,31 €

Investissement :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 97,42 € Excédent de clôture : 97,42 €

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Madame la maire étant sortie au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le compte financier unique de la maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

Accusé de réception préfecture
034-213401730-20260421-62_2026-04-14-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- **VOTE et APPROUVE** le compte financier unique – CFU, du budget général 2025, tel que présenté ci-dessus, pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
La Présidente,
Cindy CAMBON

MAIRIE DE MONTPEYROUX (Hérault)